

PROVENCE

Les conducteurs de TER toujours remontés

BOUCHES-DU-RHÔNE

Les conducteurs de trains de Marseille, Avignon et Miramas étaient à nouveau en grève, ce lundi. Ils se mobilisent pour la revalorisation d'une prime, et plus de reconnaissance.

Rebelote pour les conducteurs de TER de Marseille, Avignon et Miramas. Ces derniers étaient massivement en grève ce lundi, dans la continuité du mouvement initié le vendredi 15 avril, à l'appel de la CGT et de FO. Les organisations syndicales avancent d'ailleurs un taux de grévistes important : près de 100 % sur les trois sites, impactant le trafic des TER dans la région.

Et toujours pour la même raison, ils revendiquent une revalorisation à hauteur de 20 % de la « prime de travail » et plus globalement pour une augmentation de revenus à l'heure où l'inflation augmente. « Les salaires sont gelés depuis sept années et c'est bien du fait de la SNCF. Ça devient urgent pour les conducteurs de TER qui ont un métier à fortes contraintes et avec de moins en moins de compensations », explique Rémy Hours, secrétaire général de la CGT Cheminots Marseille.

Réunis en assemblée générale à la gare Saint-Charles, ils ont ensuite envahi la direction régionale de la SNCF, dans la matinée réclamant des réponses. « On a un poste avec énormément de responsabi-



Les conducteurs de TER après leur assemblée générale, ce lundi midi.

PHOTO A.B.

tés, on vient pour une augmentation, une prime, si vous ne voulez pas, dites-le ! », lance un jeune cheminot en direction de leurs interlocuteurs de la SNCF. Après de longues minutes de débats houleux mais cordiaux, ils ont finalement obtenu un rendez-vous dans l'après-midi.

Les agents prêts à reconduire

« Il n'y a pas de reconnaissance dans l'entreprise, on ne gère pas les conducteurs comme des machines. On est responsable de la sécurité des usagers qu'on transporte, il faut être vigilant », tonne Mounir Guerrouj, délégué syndical FO. À la sortie de la réunion de conciliation, qui avait lieu en début d'après-midi, Rémy

Hours semble satisfait mais sans plus : « La direction va revenir vers nous d'ici la fin de semaine, ils sont inquiets comme nous de la perte d'attractivité du métier due à la perte du statut, des cheminots partent et ils ont du mal à recruter. » Les conducteurs sont en tout cas prêts à reconduire le mouvement en cas d'absence de réponses concrètes de la direction. Un autre mouvement, pour des revendications peu ou prou similaires, rémunérations et conditions de travail, est prévu, ce vendredi, mais pour les conducteurs des TGV de l'axe Sud-Est cette fois. Contactée, la SNCF n'a pas répondu à nos sollicitations.

Amaury Baqué

La Ciotat donne de la place à l'emploi et à la formation

RECRUTEMENTS

Ce mardi, la Ville reçoit en plein air une initiative de Pôle emploi, proposant des ateliers et des renseignements autour des métiers de la santé et de l'aide à la personne.

C'est un drôle de village qui pose ses bagages ce mardi à La Ciotat. Pôle emploi monte une « Place de l'emploi et de la formation ». Stands d'informations et activités sont prévus, pour aiguiller les visiteurs vers le marché de l'emploi. L'événement se porte sur le secteur de la santé et des services à la personne, « qui recrutent partout et toute l'année », explique Marie-Hélène Tomasi, en charge de l'équipe entreprise de l'agence de La Ciotat. Ce village itinérant sera découpé en plusieurs espaces :



La « Place de l'emploi et de la formation » propose ateliers et informations autour des métiers de la santé et de l'aide à la personne. PHOTO PÔLE EMPLOI

orientation et formation, accompagnement, numérique et job dating. Un dispositif « Même sans le bac, je peux ! » permettra de conseiller et rediriger les visiteurs vers des formations adaptées à leurs profils. Cette journée est aussi l'occa-

sion de rencontrer des employeurs du territoire, et de postuler directement.

Pénélope Navarro

De 13h à 17h, avenue de l'Abeille, place de l'Abeille, en accès libre.

ANNONCES LÉGALES
HABILITÉ À PUBLIER PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

BOUCHES-DU-RHÔNE

Tél. 04 91 57 75 74
annonceslegales@lamarseillaise.fr

Vie des sociétés

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée :

SCI ACLB

Objet social : La société à pour objet l'achat de biens immobiliers, et toutes opérations financières, mobilières, ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation à condition toutefois d'en respecter le caractère civil

Siège social : 35 Rue Lamartine 13500 MARTIGUES

Capital : 1 000 euros

Gérance : Mr LI BASSI Christopher domicilié 64 Chemin de la Fontaine 13800 ISTRES

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AIX EN PROVENCE

202203081

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée :

SCI MINDSET IMMO

Objet social : La société à pour objet l'achat de biens immobiliers, et toutes opérations financières, mobilières, ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation à condition toutefois d'en respecter le caractère civil

Siège social : 15 Place de la République 13270 FOS SUR MER

Capital : 1 000 euros

Gérance : Mr HERMITTE Thomas domicilié 15 Place de la République 13270 FOS SUR MER

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SALON DE PROVENCE

202203082

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE DU CHATEAU D'EAU

Aux termes d'une assemblée générale du 12 mars 2022, les associés de la SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE DU CHATEAU D'EAU, Société civile immobilière au capital de 457,35 €, dont le siège est à VERNQUILLET (28500), 30 Rue d'Allainville, Bois le Roi, identifiée au SIREN sous le numéro 410995104 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHARTRES, dont décidé de transférer le siège social à PARADOU (13520), 23 route des Tours de Castillon. La formalité sera effectuée au greffe du tribunal de commerce de TARASCON.

Pour insertion.

Le gérant

202203083



DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : SELLERIE HORSE ET COMPAGNIE. Forme : SARL société en liquidation. Capital social : 1000 euros. Siège social : 9 route de Cavailon, 13440 CABANNES. 834339335 RCS de Tarascon. Aux termes de l'AGE en date du 15 novembre 2018, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15 novembre 2018. Madame Astrid MICHEL, demeurant Vieille route d'Orgon, la Candelière 13660 Orgon a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

202203084

LOCATION GERANCE DE TAXI

Par acte SSP en date du 08/04/2022 il a été établi un contrat de location gérance entre Monsieur Jacques, Marie, Michel, Lucien PLANARD demeurant au 3055 Route de Sisteron - 13090 AIX EN PROVENCE, titulaire de l'Autorisation de Taxi N°294 sur la commune de Marseille et Monsieur Monsieur Mamadou DIENG, domicilié et demeurant : 25 Avenue des Chutes Lavies, Bât K - 13004 MARSEILLE portant sur une autorisation de stationnement N°294 à compter de la date de la signature dudit contrat par la Direction du Contrôle des Voitures Publiques, renouvelable par tacite reconduction d'année en année dans un délai maximal de cinq ans.

202203085

RAPIDITÉ, EFFICACITÉ
sur 4 départements (13/83/30/34)

Votre contact :
04 91 57 75 74
annonceslegales@lamarseillaise.fr

Devis sur demande

VAR. Sœur André nouvelle doyenne de l'humanité ?

Après le décès de Kane Tanaka le 19 avril dernier à l'âge de 119 ans, officialisé hier par les autorités japonaises, le livre Guinness des records doit désormais trouver la nouvelle doyenne de l'Humanité. Et ce titre devrait revenir à une Varoise ! Sœur André, 118 ans, doyenne de France née le 11 février 1904 à Alès, vit actuellement à Toulon et semble être la personne la plus âgée de la planète. Mais il est déjà arrivé que des personnes encore plus âgées viennent bousculer ces données en se faisant connaître auprès du Guinness Book. « Elle est heureuse, elle aime bien qu'on ait de l'attention pour elle et elle a tout de suite eu une pensée pour tout le personnel de l'Ehpad », a indiqué à l'AFP son attaché de presse, David Tavella. « Mais ce n'est qu'une étape, sourit-il, car son objectif ultime c'est de battre Jeanne Calment », Française ayant vécu le plus longtemps parmi les personnes dont la date de naissance a été vérifiée avant son décès à 122 ans à Arles. T.A. PHOTO AFP



LA CADIÈRE-D'AZUR Stage de chant

Les 30 avril et 1^{er} mai, l'association Artcad propose un week-end de stage autour du chant. Au menu, voix, souffle, justesse, interprétation, style, lâcher-prise... De 10h à 17h. Ouvert aux débutants comme aux chanteurs expérimentés, et ce dès 16 ans. Tarif : 100 euros mais possibilité de ne faire qu'un jour. Infos & réservations : 06 13 03 81 50 ; mail : assoartcad@gmail.com 636 Chemin de l'Argile

LA CIOTAT Ramassage de déchets

Vendredi 29 avril à 17h, l'équipe de l'Atelier bleu organise un goûter – zéro déchet ! – pour un temps d'échange avec tous les bénévoles et nouveaux bénévoles du ramassage de déchets avant une tournée sur la plage du Mugel.

ANNONCES LÉGALES

HABILITÉ À PUBLIER PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

BOUCHES-DU-RHÔNE

Tél. 04 91 57 75 74
annonceslegales@lamarseillaise.fr



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION N°3 DU PLU DE LA COMMUNE DE VELAUX
Du lundi 16 mai au vendredi 17 juin 2022

Par arrêté n°06/22 du 06 avril 2022, Monsieur le Président du Conseil de Territoire du Pays Salonais a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification n°3 du PLU de la commune de Velaux. Cette procédure va permettre d'intégrer multiples évolutions, liées au toilettage du règlement écrit et graphique (rectification des erreurs matérielles et des incohérences détectées) et à la mise à jour de certaines annexes du PLU.

Au-delà de ces corrections et adaptations mineures, la modification n°3 vise à faire évoluer le PLU concernant les secteurs suivants :

- Espradeaux : Redélimiter la zone AUCf2 pour mettre en cohérence le PLU avec le projet d'aménagement et intégrer l'étude de faisabilité réalisée par le CAUE 13 afin d'améliorer la qualité du projet, en particulier concernant l'insertion paysagère des constructions ;

- Secteur Vallon des Brayes, pour faciliter la réalisation d'un quartier d'activités à dominante artisanale. Suite aux conclusions obtenues dans le cadre des études préalables faunistiques et floristiques et une étude complémentaire sur l'aléa inondation menées, les modifications sur ce secteur seront apportées ultérieurement, à l'exception de la clarification sur les conditions d'aménagement de la zone.

- Ancienne gare SNCF : Adapter le règlement pour permettre la réalisation d'une opération de logements dans le respect des objectifs de mixité sociale (passage zone UB à zone UC et création d'un emplacement réservé pour réalisation de logements locatifs sociaux) ;
- Terrain dit « Midifer » : Permettre la réalisation d'une opération de logements mixtes (accession à la propriété et logements locatifs sociaux) en cohérence avec le secteur de l'ancienne gare SNCF, dans le respect des objectifs de mixité sociale ;
- Zone agricole : Modifier le règlement de la zone Apan-c pour faciliter l'installation d'une exploitation d'élevage pastoral en autorisant le logement de l'agriculteur/l'éleveur ;

- Ancienne carrière au lieu-dit « La Joséphine » : La commune souhaitait permettre la reconversion du site en centre d'enfouissement technique (déchets inertes), néanmoins les réglementations du SAGE empêchant notamment les remblais ne permettent pas de poursuivre cet objectif dans la présente modification n°3 du PLU. Cet objectif sera poursuivi ultérieurement ;
- Zone naturelle : créer un nouveau secteur à vocation de loisir pour encadrer une activité de moto-cross dans le quartier de la Joséphine.

- Bords de l'Arc : Mettre en cohérence le règlement du PLU de Velaux avec celui de Coudoux et ainsi garantir la continuité des aménagements portés par le SIVOM le long de l'Arc entre les deux communes (passerelles et promenade).

A cet effet, Madame BRESSANGES Elisabeth, Cadre à la poste, a été désignée par la Première Vice-Présidente du Tribunal Administratif de Marseille en tant que commissaire enquêteur par décision n° E22000008/13 du 18 février 2022.

L'enquête publique se déroulera du lundi 16 mai 2022 au vendredi 17 juin 2022 inclus soit pendant 33 jours consécutifs.

Le dossier de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Velaux est composé des pièces suivantes : le projet complet de la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (Rapport de Présentation, OAP, Règlement écrit et graphique, liste des emplacements réservés et annexes), les pièces administratives, les avis des personnes publiques associées et consultées, et deux registres d'enquête, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur afin de consigner les observations du public. Un examen au cas par cas a été réalisé dans le cadre de cette procédure. L'autorité compétente en matière d'environnement a conclu à l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale (décision n° CU-2022-3071 en date du 20 avril 2022). Cet avis est intégré également dans le dossier soumis à enquête publique.

Le Dossier soumis à enquête publique sera consultable :
SUR PLACE :

Mairie de Velaux:

Services Techniques de la commune de Velaux Service Urbanisme, 771 Avenue Jean Moulin, 13880 VELAUX, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Conseil de Territoire du Pays Salonais (Direction Aménagement du Territoire) : 190 Rue du Commandant Sibour, 13300 Salon de Provence, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

SUR INTERNET :

Conseil de Territoire du Pays Salonais : <https://pays-salonais.ampmetropole.fr>

Mairie de Velaux : <https://www.velaux.fr>

SUR LE REGISTRE DEMATERIALISE : A l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/modification-3-plu-velaux>

Le public pourra également prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur ce registre dématérialisé ou par email à l'adresse suivante : modification-3-plu-velaux@mail.registre-numerique.fr

Un accès gratuit au dossier sera également garanti par un poste informatique mis à la disposition du public aux Services Techniques de la commune et à la Direction Aménagement du Territoire du Conseil de Territoire.

Les personnes intéressées pourront, sur leur demande et à leurs frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, ainsi que du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur.

Permanences du Commissaire Enquêteur :

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public afin de recueillir ses observations aux lieux, dates et horaires suivants :

A l'hôtel de ville de la commune de Velaux :

- o Lundi 16 mai 2022 de 9h00 à 12h00 ;
- o Mardi 31 mai 2022 de 14h00 à 17h00 ;
- o Vendredi 17 juin 2022 de 14h00 à 17h00.

A la Direction Aménagement du Territoire du Conseil de Territoire :

- o Mercredi 25 mai 2022 de 09h00 à 12h00 ;
- o Mercredi 8 juin 2022 de 14h00 à 17h00.

La Division Planification Urbaine de la Direction Aménagement du Territoire du Conseil de Territoire du Pays Salonais, est l'interlocuteur sur ce projet (tél : 04 90 59 69 63, severine.bellon@ampmetropole.fr) et pourra apporter toutes informations relatives à l'organisation de l'enquête publique.

Toute personne pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête mis à disposition du public au Service Urbanisme de la commune de Velaux et/ou au sein de la Direction Aménagement du Territoire du Conseil de Territoire du Pays Salonais.

Elles pourront également être adressées par correspondance au Commissaire enquêteur aux adresses postales suivantes: Services Techniques de la commune de Velaux Service Urbanisme, 771 Avenue Jean Moulin, 13880 VELAUX et Direction de l'Aménagement du Conseil de Territoire du Pays Salonais 190 rue du Commandant Sibour 13300 SALON DE PROVENCE.

Le public pourra également transmettre ses observations, propositions et contre-propositions par l'intermédiaire de l'adresse email : severine.bellon@ampmetropole.fr

Une fois connus, le rapport et les conclusions motivées du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture au public en Mairie de Velaux et à la Direction Aménagement du Territoire du Conseil de Territoire du Pays Salonais et sur les sites Internet : <https://pays-salonais.ampmetropole.fr> et <https://www.velaux.fr> pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Velaux sera approuvée par délibération du Conseil de la Métropole en tant qu'autorité compétente après avis simple de la commune et du Conseil de Territoire du Pays Salonais.

Le Président du Conseil de Territoire
Du Pays Salonais
Nicolas ISNARD



AVIS DE REUNION PUBLIQUE REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL (RLPi) DU TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES

Par délibération n° URBA 012-8683/20/CM du 15 octobre 2020, le Conseil de la Métropole a prescrit l'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) du Territoire du Pays de Martigues et défini les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de concertation avec le public.

Dans le cadre de cette concertation, le Territoire du Pays de Martigues organise une première réunion publique le :

Mardi 10 mai 2022 à 17 h 00

Au Territoire du Pays de Martigues

Hôtel de l'agglomération

Salle Lucie Aubrac – rez-de-chaussée

Rond-Point de l'Hôtel de Ville

13500 MARTIGUES

Cette réunion publique portera sur la présentation du diagnostic et la définition des enjeux du RLPi.

Le public a la possibilité de faire connaître ses observations : par mail rlpi-ct6-concertation@ampmetropole.fr, sur le registre numérique <https://www.registre-numerique.fr/rlpi-ct6-concertation>, dans les registres mis à disposition au siège du Territoire du Pays de Martigues et dans les mairies des communes concernées aux jours et heures habituels d'ouverture au public, par courrier à Monsieur le Président du Pays de Martigues – concertation sur le RLPi - Rond-Point de l'Hôtel de Ville – BP 90104 – 13693 MARTIGUES CEDEX.

Le Président du Territoire du Pays de Martigues
Gaby CHARROUX

N°202203059

Vie des sociétés

SAISINE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 4 mai 2008, Madame Eliane Paulette POLYCHRONIADIS, demeurant à CABRIES (13480), Résidence l'Occitanie, Route de la Bellandièrre, née à MARSEILLE (13) le 7/2/1929, veuve de Mr Pierre BERTRAND et non remariée, décédée à CABRIES (13480) le 16 février 2022, a institué DEUX légataires universels. Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du PV d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Henri LENOVEL, Notaire à MARSEILLE, le 25 mars 2022, dont la copie authentique accompagnée d'une copie du testament ont été adressées au Greffe du Tribunal Judiciaire d'AIX EN PROVENCE le 30 mars 2022. Dans le mois suivant cette réception, l'opposition à l'exercice par le légataire de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Bruno SERRA 100 Route Moulin de Redon 83640 SAINTZACHARIE. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

202203075

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP, il a été constitué une SAS dénommée :
MAIBATIM

Capital social : 1 000 euros.

Siège social : 19, rue des Convalescents – 13001 MARSEILLE

Objet : Entreprise de maçonnerie générale, nettoyage de bâtiments.

Président : Monsieur Yasar SAMI, 10 avenue Fournacle, Domaine des Aurengues Lot 30, 13013 MARSEILLE

Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.

Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MARSEILLE.

202203080